



AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Activités principales

.....



L'auxiliaire de puériculture réalise des **activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.**

Son rôle s'inscrit dans une approche globale et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la **parentalité.**

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil des enfants et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion.

L'auxiliaire travaille le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle et dans des structures sanitaires ou sociales, en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier ou de la puéricultrice.

Compétences et qualités

.....

- Avoir le goût du contact.
- Avoir le sens de l'écoute.
- Savoir travailler et s'organiser au sein d'une équipe pluri-professionnelle
- Savoir discerner le caractère urgent d'une situation pour alerter les personnels soignants.
- Connaître la communication adaptée à l'enfant et à son entourage.
- Maîtriser les protocoles d'entretien des locaux et du matériel.
- Avoir une bonne résistance physique, il est, en effet, amené à effectuer fréquemment des transferts de patients.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Formation



Le diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture se prépare en 10 mois, ou 18 mois dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. La formation, payante, comprenant une formation théorique et des stages pratiques est ouverte aux personnes de 17 ans au moins, sans condition de diplôme. Le diplôme peut également être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE), le candidat doit alors justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme.

L'auxiliaire de puériculture a la possibilité de changer de fonction et de travailler auprès des adultes en passant le diplôme d'aide-soignant. Des passerelles sont également possibles vers le métier d'aide médico-psychologique et éventuellement d'éducateur de jeunes enfants.

Après 3 années d'exercice il peut également se présenter aux épreuves de sélection pour l'entrée dans un institut de formation en soins infirmiers.

Rémunération



Le salaire mensuel brut d'un auxiliaire de puériculture est d'environ 1 300 € en début de carrière et de 2 300 € en fin de carrière.

Retrouvez toutes les infos concernant cette formation sur le site de la **DRJSCS** :

<http://www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr>

